

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**(ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 en vigueur au 01/07/2022)

DU 18/11/2024

à 20h00

Convocation adressée le : 12/11/2024

PRESENTS :

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Bernard ROQUEPLAN | <input checked="" type="checkbox"/> Sylvie DURANTON | <input checked="" type="checkbox"/> André BRACCHI |
| <input checked="" type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET | <input checked="" type="checkbox"/> Emilie DEMESY |
| <input type="checkbox"/> Thierry QUINTARD | <input type="checkbox"/> Marie-France ELSENSOHN | <input type="checkbox"/> Donatella COLAUTTI |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Christine EMONARD | <input checked="" type="checkbox"/> Christiane LENTILLON | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Yves AUDOUARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ivan CHARDON | <input checked="" type="checkbox"/> Christine FAVRE | <input type="checkbox"/> Jesabel BONNY |
| <input checked="" type="checkbox"/> Yannic ERARD | <input type="checkbox"/> Grégory WINDHOLS | <input type="checkbox"/> Yan NEUFANG |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cédric BON | | |

POUVOIRS : MF Elsensohn à JP Huguet / D Colautti à B Roqueplan**QUORUM : oui****PRESIDENT DE SEANCE : B Roqueplan**

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance.

Mr/Mme : Duranton Sylvie

est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/10/2024

Les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT A L'UNANIMITE
- APPROUVENT : pour : Choisissez le nombre. abstentions : Choisissez le nombre.
contres : Choisissez le nombre.
- REJETTENT : contres : Choisissez le nombre.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

N°ordre	OBJET
0	Approbation procès verbal séance du 14 octobre 2024
1	Décision modificative n°4 budget commune
2	Etat créance éteinte du 25/03/2021 budget communal
3	Modification bail local infirmier place du platane
4	Demande de subventions pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection
5	Rémunération des agents recenseurs – recensement de la population 2025

DELIBERATIONS ADOPTEES ET LEURS RAPPORTS :

N°1- DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE

divers ajustements DF dont art 681 dot aux provisions : +810 (vu point d'étape SGC 06 24) ; et RF ; Art 615221 pour équilibre :
-22 410 ; ajustement dépenses investissement : art 2158 : vidéosurveillance stade par serv techn + 600 et
installation générateur de
fumée salle CSU : +1700 soit total de + 2300. Art 2184 : mobilier pr salle CSU + 1600 ; ajustement recettes
investissement art
021/021 : + 13900 avec transfert virement interne du fonctionnement à l'investissement des 13900 euros Art
023/023 DF ; art 203
(DI) ajustement audit énergétique salle polyv : + 10 000

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 60632 : Fournitures de petit équipement		5 000,00 €
	D 60633 : Fournitures de voirie		4 000,00 €
	D 60636 : Vêtements de travail		400,00 €
	D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	22 410,00 €	
	D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		600,00 €
	D 623 : Publicité, publications, relations publiques		2 000,00 €
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 410,00 €	12 000,00 €
	D 023 : Virement à la section d'investissement		13 900,00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		13 900,00 €
	D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		10 000,00 €
	TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		10 000,00 €
	D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques		2 300,00 €
	D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		1 600,00 €
	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 900,00 €
	D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		810,00 €
	TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		810,00 €
	R 021 : Virement de la section de fonctionnement		13 900,00 €
	TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		13 900,00 €
	R 74718 : Participations Etat - Autres		3 500,00 €
	R 74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP		800,00 €
	TOTAL R 74 : Dotations et participations		4 300,00 €

VOTES : Pour :15 Abstention : Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.

Noms :

Noms :

Commentaires :

N°2- ETAT CREANCE ETEINTE DU 25/03/2021 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de créances éteintes N.2021-1 établi le 25/03/2021 par le Centre des Finances Publiques relancé par la SGC dont le montant s'élève à 590.70 euros suite à effacement de dette par la Commission de surendettement, (liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif) concernant M. KUMRU Mustapha.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Admet la mise en non-valeur de la créance (article 6542 du budget communal).

VOTES : Pour :15 Abstention : Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.

Noms :

Noms :

Commentaires :

**N°3- MODIFICATION BAIL LOCAL INFIRMIER PLACE DU PLATANE
PAR AVENANT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de réduire la superficie du local loué 1 place du Platane à MM FARRE et ARNAUD, infirmiers, pour l'agrandissement du local attenant dans l'éventualité de l'ouverture d'une boucherie.

La superficie louée sera réduite à 12 M2 à compter du 1^{er} janvier 2025 et le loyer ajusté à 250 € (deux cent cinquante euros). Le loyer de janvier 2025 ne sera pas dû par les locataires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve ces modifications au bail actées par l'avenant ci-joint.

VOTES : Pour : Abstention : Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.

Noms :

Noms :

Commentaires :

**N°4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT, DE LA REGION AURA,
DE L'ETAT -DETR- POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE
D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire et Monsieur Erard de la commission sécurité présentent au conseil municipal le dossier de la vidéo protection, visant l'installation de caméras sur trois secteurs du territoire de la Commune de Jardin afin de protéger les bâtiments et installations publics, constater les infractions aux règles de circulation, notamment le non-respect de la limitation de tonnage montée de la vieille église, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, prévention des actes de terrorisme, prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Site n°1 Centre village (mairie, écoles, salle des fêtes Jean Monnet, église et locaux techniques :

- 5 caméras VPI, 3 caméras d'ambiance, 4 caméras multi-capteurs

Site n°2 Bérardier commerces :

- 1 caméra VPI, 2 caméras multi-capteurs

Site n°3 Point d'apport volontaire D41B route du Tonkin :

- 2 caméras VPI, 1 caméra multi-capteurs.

Une pièce à l'étage de la mairie sera aménagée pour l'installation du matériel (serveur, écran) nécessaire au visionnage -en cas de besoin- des enregistrements, lesquels seront conservés 15 jours.

Le coût estimé de l'ensemble de ces aménagements est de 149 600€ ht :

Site n°1 : 95000€ ht (compris équipement matériels salle de visionnage)

Site n°2 : 34000€ ht

Site n°3 : 17500€ ht

Aménagement de la salle de visionnage en mairie : 3100€ht

Le conseil municipal après étude du dossier et après délibération, décide de solliciter une aide financière auprès :

- du Département de l'Isère de 20000€ (forfait)
- auprès de la Région AURA de 74800€ (50%)
- De l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 de 23936€ (16%)

VOTES : Pour :14 Abstention : 1 Contre : Choisissez le nombre.

Noms : I Chardon

Noms :

Commentaires :

N°5- REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

M. le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Compte-tenu du nombre de logements à recenser, il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs.

En raison de formation, les agents recenseurs seront recrutés du 6 janvier 2025 au 15 février 2025.

Monsieur le Maire propose, de rémunérer les agents forfaitairement sur la base du SMIC 2024 (1801.80 € brut).

Le conseil municipal, après délibération décide d'allouer la somme de 1801.80 € brut par agent recenseur.

VOTES : Pour :15 Abstention : Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.

Noms :

Noms :

Commentaires :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21h31

Le Maire,

Secrétaire de séance :

